

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DEUXIEME CATEGORIE - LA ROCHELLE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770389100010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MELUN VAL DE SEINE SPL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE LA ROCHELLE (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	44
C3.2 - Liste des établissements publics créés	45
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	46
D2 - Arrêté et signatures	47

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Celui-ci est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-38 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : (NTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 00000077389	LA ROCHELLE MAIRIE DE LA ROCHELLE	BP 2015
	I – INFORMATIONS GENERALES	I
	INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3218
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	99
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CAMVS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGFIP Ministère des Finances
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1276.92	736
2	Produit des impositions directes/population	525.37	1178
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1221.36	899
4	Dépenses d'équipement brut/population	350.58	360
5	Encours de dette/population	129.5	724
6	DGF/population	123.25	183
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.63	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.29	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
II
A1
FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (1)	4 323 120,00	4 058 165,93
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 264 954,07
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 323 120,00	4 323 120,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	860 870,00	690 384,03
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	376 630,00	192 100,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 355 015,97
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 237 500,00	1 237 500,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 560 620,00	5 560 620,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES**
**II
A2**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 451 450,00	0,00	1 212 700,00	1 212 700,00	1 212 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 453 816,00	0,00	2 604 000,00	2 604 000,00	2 604 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	314 562,00	0,00	292 133,00	282 133,00	292 133,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 225 828,00	0,00	4 123 833,00	4 123 833,00	4 123 833,00
66	Charges financières	23 031,31	0,00	17 564,65	17 564,65	17 564,65
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	291,50	291,50	291,50
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 249 659,31	0,00	4 141 689,15	4 141 689,15	4 141 689,15
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	179 840,69		181 430,85	181 430,85	181 430,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		179 840,69		181 430,85	181 430,85	181 430,85
TOTAL		4 429 400,00	0,00	4 323 120,00	4 323 120,00	4 323 120,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 323 120,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	84 899,22	0,00	108 179,03	108 179,03	108 179,03
70	Produits services, domaine et ventes dlv	402 950,00	0,00	409 270,00	409 270,00	409 270,00
73	Impôts et taxes	2 524 498,00	0,00	2 521 042,90	2 521 042,90	2 521 042,90
74	Dotations et participations	930 767,00	0,00	914 314,00	914 314,00	914 314,00
75	Autres produits de gestion courante	63 500,00	0,00	66 310,00	66 310,00	66 310,00
Total des recettes de gestion courante		4 006 714,22	0,00	4 019 115,93	4 019 115,93	4 019 115,93
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	6 700,00	0,00	19 400,00	19 400,00	19 400,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 013 424,22	0,00	4 038 525,93	4 038 525,93	4 038 525,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		19 640,00	19 640,00	19 640,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		19 640,00	19 640,00	19 640,00
TOTAL		4 013 424,22	0,00	4 058 165,93	4 058 165,93	4 058 165,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	264 954,07
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 323 120,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	161 790,85
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043.$
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ au solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040.$

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 750,00	4 950,00	52 590,00	52 590,00	57 540,00
204	Subventions d'équipement versées	119 000,00	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00
21	Immobilisations corporelles	670 300,00	97 180,00	319 944,00	319 944,00	417 124,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	199 630,00	274 500,00	260 000,00	260 000,00	534 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 100 680,00	376 630,00	751 534,00	751 534,00	1 128 164,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 707,00	0,00	14 350,00	14 350,00	14 350,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 320,00	0,00	75 346,00	75 346,00	75 346,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	122 027,00	0,00	89 696,00	89 696,00	89 696,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 222 707,00	376 630,00	841 230,00	841 230,00	1 217 880,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		19 640,00	19 640,00	19 640,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		19 640,00	19 640,00	19 640,00
	TOTAL	1 222 707,00	376 630,00	860 870,00	860 870,00	1 237 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 237 500,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	346 522,00	192 100,00	277 637,00	277 637,00	469 737,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	372 522,00	192 100,00	277 637,00	277 637,00	469 737,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	102 402,68	0,00	60 316,18	60 316,18	60 316,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
	Total des recettes financières	327 402,68	0,00	231 316,18	231 316,18	231 316,18
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	699 924,68	192 100,00	508 953,18	508 953,18	701 053,18

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	179 840,69		181 430,85	181 430,85	181 430,85
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	179 840,69		181 430,85	181 430,85	181 430,85
	TOTAL	879 765,37	192 100,00	690 384,03	690 384,03	882 484,03
					+	
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	355 015,87
					=	
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 237 500,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	161 790,85
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 212 700,00		1 212 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 604 000,00		2 604 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	292 133,00		292 133,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	17 564,65		17 564,65
67	Charges exceptionnelles	291,50		291,50
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	181 430,85	181 430,85
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 141 689,15	181 430,85	4 323 120,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE**0,00****TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****4 323 120,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 350,00	0,00	14 350,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	75 346,00	0,00	75 346,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	57 540,00	0,00	57 540,00
204	Subventions d'équipement versées	119 000,00	0,00	119 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	417 124,00	19 640,00	436 764,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	534 500,00	0,00	534 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 217 860,00	19 640,00	1 237 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 237 500,00**

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	108 179,03		108 179,03
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	409 270,00		409 270,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		19 640,00	19 640,00
73	Impôts et taxes	2 521 042,90		2 521 042,90
74	Dotations et participations	914 314,00		914 314,00
75	Autres produits de gestion courante	66 310,00		66 310,00
76	Produits financiers	10,00		10,00
77	Produits exceptionnels	19 400,00		19 400,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00		0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 038 525,93	19 640,00	4 058 165,93

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	264 954,07
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 323 120,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 316,18	0,00	60 316,18
13	Subventions d'investissement	469 737,00	0,00	469 737,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		181 430,85	181 430,85
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
48	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	171 000,00		171 000,00
Recettes d'investissement – Total		701 053,18	181 430,85	882 484,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	355 015,97
---	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 237 500,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DEPENSES
III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 481 450,00	1 212 700,00	1 212 700,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	39 000,00	10 700,00	10 700,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	25 490,00	25 490,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	113 000,00	113 000,00
60613	Chauffage urbain	68 000,00	65 460,00	65 460,00
60621	Combustibles	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	14 000,00	14 000,00	14 000,00
60623	Alimentation	20 600,00	18 800,00	18 800,00
60631	Fournitures d'entretien	24 500,00	23 500,00	23 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 150,00	14 700,00	14 700,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	8 300,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	14 000,00	11 400,00	11 400,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	10 000,00	7 500,00	7 500,00
6067	Fournitures scolaires	22 065,00	16 750,00	18 750,00
6068	Autres matières et fournitures	56 400,00	51 350,00	51 350,00
611	Contrats de prestations de services	198 680,00	180 840,00	180 840,00
6135	Locations mobilières	31 860,00	30 750,00	30 750,00
61521	Entretien terrains	44 000,00	42 500,00	42 500,00
61522	Entretien bâtiments	92 960,00	68 850,00	68 850,00
61523	Entretien voies et réseaux	173 550,00	119 550,00	119 550,00
61524	Entretien bois et forêts	20 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	14 000,00	14 000,00
61556	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	8 800,00	8 800,00
6156	Maintenance	70 730,00	71 880,00	71 880,00
616	Primes d'assurances	23 000,00	33 500,00	33 500,00
6182	Documentation générale et technique	13 000,00	8 500,00	8 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	21 950,00	13 520,00	13 520,00
6188	Autres frais divers	8 600,00	5 350,00	5 350,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	30 000,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	6 500,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	49 665,00	27 630,00	27 630,00
6233	Foires et expositions	2 500,00	2 700,00	2 700,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	38 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	1 000,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	14 500,00	14 670,00	14 670,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	4 750,00	4 750,00
6256	Missions	1 000,00	1 750,00	1 750,00
6257	Réceptions	2 000,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	14 150,00	14 000,00	14 000,00
6262	Frais de télécommunications	24 550,00	19 750,00	19 750,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	820,00	820,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	700,00	600,00	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	48 000,00	48 000,00
6288	Autres services extérieurs	4 400,00	3 520,00	3 520,00
63512	Taxes foncières	14 000,00	13 000,00	13 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	240,00	240,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 860,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 453 816,00	2 604 000,00	2 604 000,00
6218	Autre personnel extérieur	33 300,00	28 500,00	26 500,00
6331	Versement de transport	22 000,00	27 000,00	27 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 800,00	7 500,00	7 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 800,00	28 000,00	28 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	865 000,00	905 000,00	905 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	57 000,00	57 000,00	57 000,00

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64118	Autres indemnités titulaires	196 000,00	188 000,00	188 000,00
64131	Rémunerations non tit.	455 000,00	525 000,00	525 000,00
64138	Autres Indemnités non tit.	500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	288 216,00	325 000,00	325 000,00
6463	Cotisations aux caisses de retraites	294 000,00	315 000,00	315 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	37 500,00	37 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	162 000,00	132 850,00	132 850,00
6453	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	1 150,00	1 150,00
6458	Cots. aux autres organismes sociaux	0,00	6 500,00	6 500,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	13 000,00	18 500,00	18 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 200,00	5 500,00	5 500,00
014	Atténuations de produits	8 000,00	15 000,00	15 000,00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	8 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	314 562,00	292 133,00	292 133,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	800,00	600,00	600,00
6531	Indemnités	65 000,00	62 800,00	62 800,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	3 050,00	3 050,00
6534	Cots. de sécurité sociale - part patron	6 100,00	5 860,00	5 650,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	400,00	400,00
6542	Créances éteintes	0,00	300,00	300,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	34 450,00	30 420,00	30 420,00
6555	Contribut° CNFPT (personnel privé emploi)	47 000,00	37 000,00	37 000,00
65731	Subv. fonct. Etat	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65732	Subv. fonct. CCAS	40 000,00	38 000,00	38 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	115 212,00	111 613,00	111 613,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	300,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		4 225 828,00	4 123 833,00	4 123 833,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	23 031,31	17 564,85	17 564,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 793,83	15 686,10	15 686,10
66112	Intérêts - Rattachement des JCNE	- 2 237,48	1 878,55	1 878,55
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	700,00	291,50	291,50
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50,00	50,00	50,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50,00	50,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00	191,50	191,50
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 249 559,31	4 141 689,15	4 141 689,15
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	179 840,69	181 430,85	181 430,85
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	179 840,69	181 430,85	181 430,85
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		179 840,69	181 430,85	181 430,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		179 840,69	181 430,85	181 430,85
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		4 429 400,00	4 323 120,00	4 323 120,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 323 120,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 878,55
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 878,55

- (1) Détallier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Mots restés à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandalement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	84 899,22	108 179,03	108 179,03
6419	Remboursements rémunérations personnel	84 899,22	108 179,03	108 179,03
70	Produits services, domaine et ventes div	402 950,00	409 270,00	409 270,00
70311	Concessions climatériques (produit net)	8 000,00	6 000,00	6 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	2 800,00	2 800,00	2 800,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	21 800,00	25 600,00	25 600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	230,00	300,00	300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 950,00	4 500,00	4 500,00
7066	Redevances services à caractère social	354 070,00	370 150,00	370 150,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autre redéposables	100,00	120,00	120,00
73	Impôts et taxes	2 524 498,00	2 521 042,90	2 521 042,90
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 808 362,00	1 690 643,00	1 690 643,00
7321	Attribution de compensation	673 725,00	671 485,90	671 485,90
7322	Dotation de solidarité communautaire	91 317,00	91 000,00	91 000,00
7323	F.N.G.I.R.	3 929,00	3 929,00	3 929,00
7351	Taxe sur l'électricité	58 000,00	58 000,00	58 000,00
7362	Taxes de séjour	0,00	4 500,00	4 500,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	765,00	1 485,00	1 485,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	90 400,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	930 787,00	914 314,00	914 314,00
7411	Dotation forfaitaire	486 387,00	398 807,00	396 807,00
74121	Dotation de solidarité rurale	25 000,00	27 587,00	27 597,00
74718	Autres participations Etat	15 000,00	310,00	310,00
7473	Participat° Départements	30 000,00	27 000,00	27 000,00
7478	Participat° Autres organismes	330 000,00	321 400,00	321 400,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	0,00	5 400,00	5 400,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 400,00	3 000,00	3 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 500,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	15 000,00	11 000,00	11 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat	15 000,00	18 000,00	18 000,00
74838	Autres attribut° péréquat° et compensat°	0,00	88 000,00	88 000,00
7488	Autres attributions et participations	4 500,00	16 000,00	16 000,00
75	Autres produits de gestion courante	63 500,00	66 310,00	66 310,00
752	Revenus des immeubles	62 500,00	66 010,00	66 010,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	300,00	300,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		4 006 714,22	4 019 115,93	4 019 115,93
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	10,00	10,00	10,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 700,00	19 400,00	19 400,00
7713	Libéralités reçues	0,00	100,00	100,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 100,00	300,00	300,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 600,00	18 000,00	18 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 013 424,22	4 038 525,93	4 038 525,93
= a+b+c+d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	19 640,00	19 640,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	19 640,00	19 640,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	19 640,00	19 640,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		4 013 424,22	4 058 185,93	4 058 185,93
(Total des opérations réelles et d'ordre)				

LA ROCHEtte - MAIRIE DE LA ROCHEtte - BP - 2015

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00		
				+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	264 954,07		
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 323 120,00		

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES
III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	111 750,00	52 590,00	52 590,00
202	Frais réalisat* documents urbanisme	24 500,00	37 000,00	37 000,00
2031	Frais d'études	78 000,00	11 560,00	11 560,00
2051	Concessions, droits similaires	9 250,00	4 030,00	4 030,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	119 000,00	119 000,00	119 000,00
2041582	Autres grps - Bâtiments et installat*	52 000,00	52 000,00	52 000,00
20422	Privé : Bâtiments, Installations	67 000,00	67 000,00	67 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	870 300,00	319 944,00	319 944,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	41 500,00	1 900,00	1 900,00
21312	Bâtiments scolaires	18 800,00	13 200,00	13 200,00
21316	Equipements du cimetière	4 550,00	5 200,00	5 200,00
21318	Autres bâtiments publics	308 750,00	44 500,00	44 500,00
2138	Autres constructions	19 500,00	19 500,00	19 500,00
2151	Réseaux de voirie	104 500,00	62 000,00	62 000,00
2152	Installations de voirie	6 000,00	2 700,00	2 700,00
21534	Réseaux d'électrification	39 600,00	77 550,00	77 550,00
21563	Autres matériels, outillages incendie	2 000,00	4 050,00	4 050,00
21575	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	17 700,00	17 700,00
2182	Matériel de transport	31 800,00	45 200,00	45 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 950,00	4 050,00	4 050,00
2184	Mobilier	8 050,00	14 200,00	14 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	75 300,00	8 194,00	8 194,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	199 630,00	260 000,00	260 000,00
2313	Constructions	38 130,00	260 000,00	260 000,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	161 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 100 680,00	751 534,00	751 534,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 707,00	14 350,00	14 350,00
10223	TLE	1 707,00	14 350,00	14 350,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 320,00	75 346,00	75 346,00
1641	Emprunts en euros	84 970,00	75 346,00	75 346,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	350,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		122 027,00	89 696,00	89 696,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 222 707,00	841 230,00	841 230,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	19 640,00	19 640,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	19 640,00	19 640,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	17 820,00	17 820,00
21311	Hôtel de ville	0,00	470,00	470,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 350,00	1 350,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	19 640,00	19 640,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 222 707,00	860 870,00	860 870,00

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)	376 630,00		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 237 500,00		

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 pouvant figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				
				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	346 522,00	277 637,00	277 637,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	12 754,00	86 060,00	86 060,00
1323	Subv. non transf. Départements	142 224,00	80 000,00	80 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	154 200,00	0,00	0,00
1326	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	11 344,00	107 577,00	107 577,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	4 000,00	4 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporales (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26 000,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	26 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	372 522,00	277 637,00	277 637,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	102 402,68	60 316,18	60 316,18
10222	FCTVA	82 128,00	45 099,18	45 099,18
10223	TLE	0,00	6 794,00	6 794,00
10226	Taxe d'aménagement	20 274,68	8 423,00	8 423,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00	171 000,00	171 000,00
	Total des recettes financières	327 402,68	231 316,18	231 316,18
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	699 924,88	508 953,18	508 953,18
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	179 840,69	181 430,85	181 430,85
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 914,48	100,43	100,43
28031	Frais d'études	3 797,30	4 517,30	4 517,30
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, Installations	20 370,00	20 370,00	20 370,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	9 120,00	9 120,00	9 120,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	24 435,01	27 501,87	27 501,87
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	64,42	64,42
28051	Concessions et droits similaires	5 196,05	4 998,39	4 998,39
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	146,40	146,40
28152	Installations de voirie	0,00	423,15	423,15
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 682,75	1 078,30	1 078,30
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 435,39	9 024,38	9 024,38
28158	Autres installat°, matériel et outillage	538,21	538,21	538,21
28182	Matériel de transport	30 292,12	31 509,73	31 509,73
28183	Matériel de bureau et informatique	12 855,58	11 987,38	11 987,38
28184	Mobilier	21 732,76	22 547,29	22 547,29
28188	Autres immo. corporelles	35 471,06	37 503,80	37 503,80
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	179 840,69	181 430,85	181 430,85
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	179 840,69	181 430,85	181 430,85

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		879 765,37	690 384,03	690 384,03
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)		192 100,00	
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)		355 015,97	
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 237 500,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 047 = RI 047.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	INVESTISSEMENT			9 Action économique
								6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	
DEPENSES											
Dépenses réelles											
- Équipements municipaux (2)											
- Équip. non municipaux (c/204) (3)											
- Opérations financières											
Dépenses d'ordre											
Total dépenses de l'exercice	75 346	65 640	2 200	287 200	5 550	29 444	0	15 100	800	368 950	0
RAR N-1 et reports	0	51 290	0	287 200	5 550	29 444	0	15 100	800	240 950	0
Total cumulé dépenses d'investissement	94 986	65 640	2 200	287 200	5 550	29 444	0	15 100	800	119 000	0
Total recettes de l'exercice	397 530	0	0	187 677	0	0	0	0	0	0	841 230
RAR N-1 et reports	355 018	6 778	0	0	0	0	0	0	0	0	532 534
Total cumulé recettes d'investissement	752 546	6 778	0	187 577	0	294 200	0	15 100	2 700	408 610	0
RECETTES											
Total dépenses de l'exercice	211 996	1 160 208	86 730	734 656	118 426	99 840	39 400	489 465	7 200	409 270	6 850
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 323 120
Total cumulé dépenses de fonctionnement	211 996	1 160 208	86 730	734 656	118 426	99 840	38 400	459 465	7 200	499 270	0
Total recettes de l'exercice	3 026 612	128 394	0	287 700	11 650	212 000	0	544 050	26 400	6 000	14 460
RAR N-1 et reports	284 954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 059 166
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 281 566	128 394	0	287 700	11 650	212 000	0	344 050	26 400	6 500	264 954
FONCTIONNEMENT											
DÉPENSES											
Total dépenses de l'exercice	211 996	1 160 208	86 730	734 656	118 426	99 840	39 400	489 465	7 200	409 270	6 850
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 323 120
Total cumulé dépenses de fonctionnement	211 996	1 160 208	86 730	734 656	118 426	99 840	38 400	459 465	7 200	499 270	0
Total recettes de l'exercice	3 026 612	128 394	0	287 700	11 650	212 000	0	544 050	26 400	6 000	14 460
RAR N-1 et reports	284 954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 059 166
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 281 566	128 394	0	287 700	11 650	212 000	0	344 050	26 400	6 500	264 954

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigées en établissement public détaillés de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivant les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non vérifiables		0 Services généraux administratifs publics		1 Sécurité et salubrité publique		2 Enseignement - Formation		3 Culture		4 Sport et jeunesse		5 Interventions sociétales et caritatifs		6 Famille		7 Logement		8 Aménagement et services urbains, environnement		9 Action économique		TOTAL																							
		INVESTISSEMENT																																													
		DEPENSES																																													
		3																																													
		04 886	99 710	2 200	267 200	\$ 550	321 444	0	15 100	2 700	408 610	0	1 237 500																																		
Dépenses réelles		75 346	98 710	2 200	287 200	5 550	321 444	0	15 100	2 700	406 610	0	1 217 850																																		
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
020 Dépenses imprévues		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	14 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 386																						
16 Emprunts et dettes assimilées		75 348	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 348																						
20 Immobilisations incorporelles		0	18 440	0	0	0	0	0	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 900	0	0	0	0	0																							
21 Immobilisations corporelles		0	65 920	2 200	27 200	4 450	51 444	0	15 100	2 700	119 000	0	119 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	248 110	0	0	0	0	417 124																							
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0	280 000	0	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	0	0	0	534 500																						
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																						
Dépenses d'entre		19 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 840																						
040 Opérat° ordre transfert entre sections		19 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 840																						
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 640																						

		RECEITES																								
Total recettes investissement		397 530																								
Recettes réelles		216 098																								
010 Stocks		0																								
		0																								

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs*	0 Sécurité et santé publiques	1 Enseignement - Formation	2 Culture	3 Sport et jeunesse	4 Interventions sociales et sanitaires	5 Famille	6 Logement	7 Aménagement et services urbains, environnement	8 Action écologique	9 TOTAL		
024	Produits des cessions d'immobilisations	171 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171 000
10	Dépenses divers et réserves	45 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	6 778	0	107 677	0	234 200	0	0	0	0	15 217	0	0	60 316
18	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 182	0	0	465 737
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20/4	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultats d'exploit.		181 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 431
02/1	Virement des fonds de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04/0	Opérat° contre transfert entre sections	181 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
04/1	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 431

FONCTIONNEMENT														
DEPENSES3														
Total dépenses de fonctionnement	211 898	1 160 208	86 730	734 626	118 426	989 840	98 490	459 465	7 290	459 270	6 800	6 800	4 323 120	
Dépenses réelles	38 665	1 160 208	86 730	734 626	118 426	989 840	38 400	459 465	7 290	459 270	6 800	6 800	4 141 689	
011 Charges à caractère général	13 000	253 840	7 480	291 640	36 745	221 420	0	73 485	7 290	300 700	0	0	1 212 700	
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	753 410	78 250	432 080	41 150	713 250	0	385 980	0	198 570	0	0	2 604 000	
014 Atténuations de produits	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55 Autres charges de gestion courante	0	137 566	0	10 766	49 231	65 170	38 400	0	0	0	0	0	0	
656 Frais fonctionnement des groupes d'étus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et stabilité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et loisirs	5 Interventions sociales et sanitaires	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action sociale/mise en oeuvre	TOTAL
66	Charges financières	17 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 565
67	Charges exceptionnelles	0	292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux autorisations et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	292
Dépenses d'ordre		181 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 431
042	Opérat° ordre transfert entre sections	181 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 431
													0

RECEIVES													
Total receives du fonctionnement	3 026 612	128 384	0	287 700	11 650	212 000	0	344 050	28 400	6 900	14 480	4 658 186	
Recettes régulières	3 006 972	126 384	0	287 700	11 650	212 000	0	344 050	26 400	6 900	14 480	4 038 526	
013 Atténuation des charges	0	10 679	0	88 400	0	12 000	0	10 500	0	6 600	0	108 779	
70 Produits des services, du domaine, vente	0	34 320	0	219 000	4 500	90 160	0	121 060	0	300	0	409 270	
73 Impôts et taxes	2 457 058	83 985	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
74 Dotations et participations	548 914	0	0	0	0	161 900	0	212 500	0	0	0	2 621 043	
75 Autres produits de gestion courante	0	300	0	0	7 150	18 000	0	0	26 400	0	0	914 314	
76 Produits financiers	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 460	68 310
77 Produits exceptionnels	0	19 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
78 Raprise sur autorisations et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 400
Recettes d'ordre	19 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042 Opérat° ordre transfert entre sections	19 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 640
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant du au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5199 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8500071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur le base d'un montant maximum autorisé par l'organe délégué au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6616, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 186)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fil	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Périodicité des remboursements (6)	Devise	Taux actuariel	Niveau de taux (5)	Emprunts et dettes à l'origine ou contractées		Possibilité de remboursement anticipé (8)	Carte-govis d'emprunt (9)
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)								1 213 571,57								
1641 Emprunts en euros (Total)								1 213 571,57								
000010001252	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	2013-05-17	17/08/2013		300 000,00	F		3.620	0,000	T	P	N	A-1			
11972/003/001	SOCIETE GENERALE	2000-07-25	25/10/2000		152 449,02	F		5,780	0,000	T	P	N	A-1			
201360488603	SOCIETE GENERALE	2001-12-26	26/06/2002		350 000,00	F		4,540	0,000	S	P	N	A-1			
29800164	CAISSE EPARNE	1998-07-31	31/10/1998		226 673,53	F		5,130	0,000	T	P	N	A-1			
29800389	CAISSE EPARGNE	1998-12-22	22/03/1999		152 449,02	V		5,000	0,000	T	P	N	A-1			
1643 Emprunts en devises (Total)								0,00								
16441 Emprunte assortis d'une option de litige sur ligne de référence (total)								0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)									0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									0,00							
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)									0,00							
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)									0,00							
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)									0,00							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)									0,00							

LA ROCHEtte - MAIRIE DE LA ROCHEtte - BP - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou châ- teau de filie	Date de signature	Date de crémation ou date de mobilisation	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité d'un rembour- sement anticipé CAF	Cré- dit- Borde d'em- prunt (8)
							Taux initial	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise		
1676 Autres emprunts et dettes (total)							0,00					
1681 Emprunts et dettes assimilées (Total)							0,00					
1681 Autres emprunts (total)							0,00					
1682 Biens à moyen terme négociables (Initial)							0,00					
1687 Autres dettes (total)							0,00					
Total général											1 213 371,37	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations. Indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emporté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuités de l'exercice		
				Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux	Taux d'intérêt	Capital	Charges d'entretien (15)
							Index (13)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		416 738,83				75 335,27	15 680,71
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		416 738,83				75 335,27	15 680,71
00000001252	N	0,00	A-1	276 758,91	13,00	F	3.620	18 205,89	0 800,31
11972009/001	N	0,00	A-1	11 143,89	0,00	F	5,780	11 126,83	323,41
2013600888603	N	0,00	A-1	66 581,75	2,00	F	4,540	32 548,88	2 657,98
29960164	N	0,00	A-1	62 244,26	3,00	F	5,130	15 453,07	532,18
29803589	N	0,00	A-1	0,00	-11,00	V	5,000	0,00	0,00
1543 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements refus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1671 Avances consolidaées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1676 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00

LA ROCHELLE - MAIRIE DE LA ROCHELLE - BP - 2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/06/IN (en années) (12)	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt		Emprunts et dettes au 01/06/IN		Annuité de l'exercice
						Type de taux (14)	Index (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						
1682 Bon à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						
Total général		0,00		416 738,83				75 355,27	15 680,71	0,00
										1 878,55

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JCQ-B-1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/06/IN après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts régis à l'échéance » (intérêts décalés), et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX
**IV
A2.3**
A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunt ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme préteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimum (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximum après couverture (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant (d)
Emprunt de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00
Banière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 et multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)											0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (E)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la chaîne de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du contrat et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la hypothèse de la clôture du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 10) : 1 : indice zone euro / 2 : indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indice hors zone euro ou écart d'indices dont un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou la date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 56111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et non comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS****IV
A2.4****A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indice sous-jacent Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou taux entre cas indice	(3) Ecart d'indice zone euro	(4) Indices hors zones euro et departs d'indice dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux surtitulé contre taux variable ou faux fixe (sens uniques). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trame)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	5 100,00 416 738,83	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dettes au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS DOCUMENTS URBANISME OU CADASTRE	5	24/10/2014
L	ETUDES ET INSERTION NON SUIV TVX	2	24/10/2014
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	15	24/10/2014
L	LOGICIEL DROIT USAGE	1	24/10/2014
L	LOGICIEL BUREAUTIQUE	2	24/10/2014
L	LOGICIEL APPLICATIF OU PROLOGICIEL	5	24/10/2014
L	PLANTATIONS ARBRES	20	24/10/2014
L	AGCTS ET AMGT BAT ET CUISINE ET INST ELEC	10	24/10/2014
L	INSTALLATIONS VOIRIE	15	24/10/2014
L	MAT ET OUT INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	5	24/10/2014
L	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	5	24/10/2014
L	INSTALL EQPT VOIRIE MOBILIER URBAIN	5	24/10/2014
L	INSTALL EQPT ESPACES VERTS	5	24/10/2014
L	INSTALL AGCTS ET AMGT BATIMENTS DIVERS	10	24/10/2014
L	VEHICULES VOITURE SCOOTER VELO	5	24/10/2014
L	VEHICULES FOURGON	7	24/10/2014
L	VEHICULES CAMION REMORQUE TRACTEUR	10	24/10/2014
L	MATERIEL BUREAU	5	24/10/2014
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	24/10/2014
L	MOBILIER	10	24/10/2014
L	ARMOIRE IGNIFUGEE	20	24/10/2014
L	COFFRE FORT	20	24/10/2014
L	ELECTROMENAGER ET TELEVISEUR	5	24/10/2014
L	EQPTS SPORTIFS ET JEUX EXTERIEURS	5	24/10/2014
L	BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	24/10/2014

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		89 696,00	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		75 346,00	75 346,00
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		75 346,00	75 346,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérat° afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1871 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1878 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		14 350,00	14 350,00
10... <i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10... <i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10223 TLE		14 350,00	14 350,00
139 <i>Subv. invest. transférées cpt° résultat</i>		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	89 696,00	376 630,00	0,00	466 326,00

(1) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	404 324,03	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	51 893,18	51 893,18
10222	FCTVA	45 099,18	45 099,18
10223	TLE	6 794,00	6 794,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	352 430,85	352 430,85
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	100,43	100,43
28031	<i>Frais d'études</i>	4 517,30	4 517,30
28041482	<i>Subv.Cne : Bâtiments, installations</i>	20 370,00	20 370,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	9 120,00	9 120,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	27 501,87	27 501,87
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	64,42	64,42
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	4 998,39	4 998,39
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	146,40	146,40
28152	<i>Installations de voirie</i>	423,15	423,15
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	1 078,30	1 078,30
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	9 024,38	9 024,38
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	538,21	538,21
28182	<i>Matériel de transport</i>	31 509,73	31 509,73
28183	<i>Matériel de bureau et Informatique</i>	11 987,38	11 987,38
28184	<i>Mobilier</i>	22 547,29	22 547,29
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	37 503,60	37 503,60
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	171 000,00	171 000,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	404 324,03	192 100,00	355 015,97	0,00	951 440,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (6)

(1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES				IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET				B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657432	SUBVENTION 2015		CCAS DE LA ROCHELLE		
6574	SUBVENTION 2015		LES ARTISTES DE LA ROCHELLE		38 000,00
6574	SUBVENTION 2015		ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETOISE		300,00
6574	SUBVENTION 2015		BASKET DE VAUX LE PENIL		56 000,00
6574	SUBVENTION 2015		AMIS DE L'HISTOIRE DE LA ROCHE		4 000,00
6574	SUBVENTION 2015		AMICALE DES EMPLOYES		270,00
6574	SUBVENTION 2015		LES CHATS LIBRES DE LA ROCHE		12 600,00
6574	SUBVENTION 2015		CLUB INFORMATIQUE		300,00
6574	SUBVENTION 2015		ASSOCIATION TOURNE SOL		6 770,00
6574	SUBVENTION 2015		COOPERATIVE SCOLAIRE MATISSE		270,00
6574	SUBVENTION 2015		ASSOCIATIVE SISLEY		1 800,00
6574	SUBVENTION 2015		ASS. SPORT. COURSE AUX LIEVRES		1 520,00
6574	SUBVENTION 2015		LES JARDINS DE DEMETER		400,00
6574	SUBVENTION 2015		FOOTBALL CLUB ROCHELLENAIS		270,00
6574	SUBVENTION 2015		L'ILE AUX ENFANTS		3 800,00
6574	SUBVENTION 2015		KIDS ENGLISH		270,00
6574	SUBVENTION 2015		PHOTO CLUB DE LA ROCHELLE		360,00
6574	SUBVENTION 2015		LA ROCHELLE ENVIRONNEMENT		496,00
6574	SUBVENTION 2015		SPA REFUGE VAUX LE PENIL		360,00
6574	SUBVENTION 2015		CLUB DE RENCONTRES ROCHETOISE		130,00
6574	SUBVENTION 2015		SOCIETE DE CONCOURS HIPPIQUE		760,00
6574	SUBVENTION 2015		SCRABBLE		900,00
6574	SUBVENTION 2015		JSP DML		300,00
6574	SUBVENTION 2015		USEP ALFRED SISLEY		220,00
6574	SUBVENTIONS 2015		COMITE DES FETES		7 446,00
6574	SUBVENTIONS 2015		QUESTIONS POUR UN CHAMPION		12 000,00
					271,00

(1) Indiquer l'article d'impulsion de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****IV****C1**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAÎTRISE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)							
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)							
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

LA ROCHEtte - MAIRIE DE LA ROCHEtte - BP - 2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE 1ERE CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT ANIMATION 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		42,00	0,00	42,00	42,00	39,00	1,00
							40,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB5500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travailé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT (0,8 * 8 / 12).

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 8 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, à emplois spécifiques, à emplois temporaires, à emplois à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 8 / 12).

EPTPT = Effectifs physiques • quotité de temps de travail • période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 EPTPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 EPTPT (0,8 * 8 / 12).
%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 EPTPT (0,8 * 8 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, à emplois spécifiques, à emplois temporaires, à emplois à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 EPTPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 EPTPT (0,8 * 8 / 12).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
			Indice (6)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ANIMATEUR	B	ANIM		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	ANIM		0,00	A	CDD
AGENT SOCIAL	C	S		0,00	A POSTE VACANT	CDD
ATSEM DE 1ERE CLASSE	C	S		0,00	A POSTE VACANT	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE	C	MS		0,00	A	CDD
INFIRMIERE CLASSE NORMALE	B	MS		0,00	A POSTE VACANT	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
Urb : Urbains (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médecoco-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animatrices.

PM : Police.

OTR : Mission(s) non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1994 modifiée) :

3-3 : article 3, 1er alinéa : actuellement lamponaire d'actualité.

3-1 : renouvellement d'un fondement autre que celui de l'actuel.

3-2 : variance le temporaire d'un temps partiel ou indispensable (maladie, maternité...).

3-3-1 : absence de taux dématérialisés (assurer la fonction correspondante).

3-3-2 : absence de la ligne A lorsqu'il n'y a pas de services ou la nature des fonctions la justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de maître des communautés de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants, et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui impose à l'établissement ou à collectivité ou à l'administration une obligation de créer un,

de changer de nom ou de supprimer un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée (CDI).

3-5 : emplois des communautés de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants, et des groupements de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui impose à l'établissement obligatoirement proposée à un agent contractuel.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats ados »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 2-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1448 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CAMVS			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES						IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	6 487 000,00	1,00	11,72	11,41	760 216,00	0,00
TFPB	4 920 000,00	1,00	18,55	1,00	912 880,00	0,00
TFPNB	25 700,00	1,00	68,90	1,00	17 707,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

**IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - IV
ARRETE ET SIGNATURES - D2**

077369

Département SEINE ET MARNE**B.P. 2015****TRESORERIE MELUN VAL DE SEINE SPL CITE ADMINISTRATIVE****MAIRIE DE LA ROCHELLE Hôtel de Ville**

Nombre de membres en exercice 23

Nombre de membres présents 21

Nombre de membres représentés 2

Nombre de membres absents 2

Nombre de suffrages exprimés 23

VOTES : Pour 23

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 07-04-2015

Présenté par Le Maire

A LA ROCHELLE, le 13 Avril 2015

Le Maire,



Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A LA ROCHELLE, le 13 Avril 2015

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication, le

A LA ROCHELLE, le

Le Maire,

